**Annexe 2**

**Rapport du Groupe de travail sur la facilitation à la 54e Réunion du Comité permanent**

Le Groupe de travail sur la facilitation (GTF), coprésidé par les États‑Unis d’Amérique et l’Uruguay, et actuellement composé de représentants de l’Australie, la Colombie, la Finlande, le Japon, le Kenya, la Roumanie, le Sénégal et la Suisse, souhaite remercier le Comité permanent d’avoir permis au groupe de travailler au nom des Parties pour explorer les moyens d’améliorer l’efficacité de la structure de gouvernance de la Convention de Ramsar et du fonctionnement de son Secrétariat. Les coprésidents souhaitent aussi remercier les membres du GTF pour leur participation active et leurs contributions avisées tout au long du travail intersession du groupe, ainsi que la Secrétaire générale qui a continuellement fourni des informations pertinentes pour soutenir les travaux du Groupe.

À sa 53e Réunion, le Comité permanent a confié au GTF des tâches additionnelles en matière de communication et de gouvernance.

Plusieurs Parties ont fait des déclarations durant la 53e Réunion du Comité permanent concernant la communication entre le Secrétariat et les Parties et autres interlocuteurs. Une des demandes a été intégrée dans la Décision SC53-23 :

*Le Comité permanent approuve le rapport du Groupe de travail sur la facilitation (GTF) et prend note : …* *de la demande du GTF de faciliter un éclaircissement du mandat du Secrétariat et des moyens de communication entre le Secrétariat, les Parties contractantes et le public dans le contexte des dossiers article 3.2.*

En réponse, le GTF a demandé au Secrétariat d’établir des procédures de fonctionnement normalisées (PFN) pour guider la communication avec les Parties, les ONG, les médias et autres groupes extérieurs dans le cadre de différents scénarios et en ce qui concerne les dossiers article 3.2, et d’informer le GTF lorsque les PFN seraient en place. Les PFN devraient aider à garantir une formulation cohérente des messages, un service opportun et équitable pour les Parties, la transparence, la responsabilité et la protection des informations sensibles tout en aidant à gérer les tâches et le flux de travail au sein du Secrétariat.

En outre, le Comité permanent a décidé d’élargir le mandat d’origine du GTF et lui a demandé de réaliser des travaux additionnels, comme indiqué dans la Décision SC53-04 :

*Le Comité permanent décide d’examiner l’efficacité de la gouvernance de la Convention afin d’optimiser l’utilisation des ressources, d’augmenter les possibilités de discussion des questions stratégiques et de renforcer la participation et la représentation des Parties, ainsi que de proposer les éléments et moyens nécessaires à cet effet. Pour ce faire, il est décidé de prolonger le mandat du Groupe de travail sur la facilitation à participation ouverte. Les résultats de cet examen et toute proposition correspondante seront soumis pour approbation à la prochaine réunion du Comité permanent puis communiqués à la Conférence des Parties pour décision.*

En réponse, le GTF a cherché, dans un premier temps, à identifier des aspects de la gouvernance de la Convention qui fonctionnent bien et tous les aspects pouvant être améliorés. Parmi les questions principales et les thèmes communs exprimés par les membres du GTF, on peut citer : l’amélioration de l’efficacité des organes de la Convention et du Secrétariat en précisant et simplifiant les rôles, les mandats et les structures hiérarchiques; l’optimisation de l’utilisation des ressources financières par l’amélioration de la transparence, de la responsabilité et de la priorisation; une gestion plus disciplinée du temps et des procédures lors des réunions pour maintenir la focalisation sur les points de l’ordre du jour et laisser plus de temps à la discussion des questions stratégiques; l’utilisation de la technologie et l’exploration de moyens novateurs à faible coût pour donner aux Parties plus d’occasions d’interagir et de participer. Forts des nombreuses contributions des membres du GTF, les coprésidents ont élaboré un ensemble de 14 tâches multi‑étapes distinctes, organisées en trois paniers (optimisation des ressources, questions stratégiques et participation/représentation) que le GTF a acceptées, pour aider le groupe à mieux comprendre comment traiter ces questions. Beaucoup de ces tâches ont fait appel aux informations pertinentes fournies par le Secrétariat, et supposé la diffusion de l’information reçue en éléments concrets et distincts pour aider les Parties à remplir leurs objectifs; plusieurs ont abouti à la préparation d’un projet de résolution lorsque le GTF l’a estimé nécessaire. Ce plan de travail exhaustif a donné les résultats suivants :

* Un texte de projet de résolution sur le renforcement de l’efficacité de la Convention de Ramsar pour éclaircir le rôle et simplifier les groupes de travail (que l’on trouve dans le document Doc. SC54-09 Projet de résolution sur le renforcement de l’efficacité de la Convention de Ramsar).
* Un texte de projet de résolution sur le retour à des niveaux normaux de supervision par le Comité permanent (que l’on trouve dans le document Doc. SC54-10 Projet de résolution sur les responsabilités, les rôles et la composition du Comité permanent et les catégories régionales de pays dans le cadre de la Convention de Ramsar sur les zones humides).
* Un texte de projet de résolution sur l’amélioration de la participation réelle des Parties au Comité permanent (qui sera proposé à la 54e Réunion du Comité permanent pour intégration dans le projet de résolution Doc. SC54-10).
* Un texte de projet de résolution sur l’examen du règlement intérieur, la révision et éventuellement l’abrogation de résolutions obsolètes et l’intégration de discussions stratégiques dans les travaux de la Convention (que l’on trouve dans le document Doc. SC54-14 Projet de résolution sur le renforcement de la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres AME et autres institutions internationales).
* Un texte de projet de résolution sur les moyens de favoriser la spécialisation selon les sujets au sein du Secrétariat et sur l’utilisation de la technologie et les soumissions écrites (proposé à la 54e Réunion du Comité permanent pour intégration dans le projet de résolution Doc. SC54-14).
* Des recommandations au Sous-groupe sur les finances pour examen à sa session suivante concernant des modifications éventuelles à la structure budgétaire en vue de renforcer la transparence et la souplesse dans la gestion des fonds par le Secrétariat et d’améliorer la manière dont les Parties déterminent les priorités budgétaires.

En conclusion, le GTF estime qu’il a répondu aux mandats issus des Décisions SC53-04 et SC53-23 et demande aux membres du Comité permanent leur appui pour le texte préparé par le GTF, et reste au service des Parties si le Comité permanent considère que le GTF pourrait être utile pour d’autres questions, dans l’intérêt futur des Parties.

Le Groupe de travail sur la facilitation recommande au Comité permanent :

* de prendre note et de se féliciter des efforts déployés par le Groupe de travail pour faciliter l’éclaircissement du mandat du Secrétariat et des moyens de communication entre le Secrétariat, les Parties et le public en réponse à la Décision SC53-23;
* de prendre note et de se féliciter du texte de projet de résolution et autres résultats accomplis et soumis par le GTF pour optimiser l’utilisation des ressources, créer de nouvelles possibilités de discussion des questions stratégiques et augmenter la participation et la représentation des Parties en réponse à la Décision SC53-04.

ANNEXE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tâches du GTF | | |
| Thème | No | Tâche |
| Optimisation des ressources | 1 | 1. En s’appuyant sur le document Doc. SC53-05, cataloguer les organes Ramsar existants, leur origine, leurs structures hiérarchiques, leur composition, leurs procédures d’élection, leur mandat, leur règlement intérieur et la mesure dans laquelle ils existent / sont connus.  2. Examiner les conclusions du Secrétariat relatives aux organes Ramsar, conjointement avec les résultats des discussions à court terme du GTF sur les possibilités et identifier toute possibilité de mieux aider ces groupes à déléguer des tâches complexes/ consommatrices de temps, en dénouant les conflits / supprimant les groupes, le cas échéant.  3. S’il y a lieu, rédiger un texte pour intégration dans un projet de résolution approprié afin de rationaliser les organes de la Convention en vue d’utiliser ces organes pour renforcer l’efficacité de la gouvernance de la Convention, en dénouant les conflits et supprimant les groupes. |
| 2 | 1. Examiner les Résolutions de la Conférence des Parties (COP) et les décisions du Comité permanent en identifiant, le cas échéant, celles qui ont un effet sur le travail quotidien, la gestion ou l’optimisation ou les ressources de l’équipe du Secrétariat.  2. Examiner les conclusions du Secrétariat relatives aux résolutions et décisions qui ont un effet sur l’équipe du Secrétariat et identifier toute possibilité de dénouer les conflits entre elles / de les abroger, le cas échéant.  3. rédiger un texte pour intégration dans un projet de résolution approprié afin de dénouer les conflits / de restaurer des relations normales tout en maintenant la responsabilité entre les Parties et le Secrétariat concernant le fonctionnement quotidien, le dénouement des conflits et/ou l’abrogation de précédentes résolutions et décisions. |
| 3 | 1. Identifier des éléments, le cas échéant, du règlement intérieur actuel qui ont un effet sur l’efficacité des travaux de la Convention ou qui pourraient utilement être modifiés pour optimiser les ressources/améliorer l’efficacité.  2. Examiner les conclusions du Secrétariat concernant le règlement intérieur actuel.  3. S’il y a lieu, collaborer avec le Secrétariat pour recommander des modifications au texte du règlement intérieur pour examen par les Parties. |
| 4 | 1. Déterminer si le Secrétariat a appliqué ou envisage d’appliquer des éléments du Cadre de contrôle interne de l’ONU aux pratiques et procédures internes du Secrétariat afin d’optimiser les ressources et d’améliorer l’efficacité. |
| 5 | 1. Identifier une optimisation potentielle des ressources et/ou des gains d’efficacité qui pourraient, éventuellement, être obtenus en favorisant des responsabilités spécialisées sur des thèmes particuliers au sein de l’équipe du Secrétariat.  2. Examiner les conclusions du Secrétariat concernant l’optimisation des ressources/les gains d’efficacité qui pourraient être obtenus en favorisant des responsabilités spécialisées sur des thèmes particuliers au sein de l’équipe du Secrétariat et faire des recommandations, s’il y a lieu, concernant toute autre action. |
| 6 | 1. Inviter à la Directrice générale de l’UICN à demander un appui de l’UICN pour faciliter la participation du Secrétariat Ramsar aux réunions des organismes des Nations Unies auprès desquels l’UICN est déjà accréditée tandis que Ramsar ne l’est pas. |
| 7 | 1. Rédiger un texte pour intégration dans un projet de résolution pertinent afin de demander au Secrétariat d’examiner les résolutions, recommandations ou autres décisions, et d’identifier celles, (n’ayant pas trait à la fonction du Secrétariat) qui pourraient ne plus être valables ou applicables, qui se contredisent ou ne sont pas cohérentes et faire rapport sur ses résultats à la 57e Réunion du Comité permanent (un an après la COP), pour faire en sorte que les Parties à la COP14 établissent, pour la Convention, une procédure d’examen régulier et d’abrogation de résolutions / recommandations / décisions obsolètes. |
| 8 | 1. Identifier les changements à la structure du budget ou à la priorisation d’éléments du budget pour traiter les défis à court terme ou les possibilités, le cas échéant, qui pourraient être recommandés au Sous‑groupe sur les finances pour examen à sa prochaine session. |
| Questions stratégiques | 9 | 1. Identifier les questions stratégiques potentielles pour examen par les Parties à l’occasion des réunions du Comité permanent et/ou des COP, y compris les modalités possibles d’inscription à l’ordre du jour.  2. Examiner les suggestions du Secrétariat concernant les questions stratégiques.  3. S’il y a lieu, rédiger un texte pour intégration dans un projet de résolution approprié définissant un moyen d’intégrer explicitement des discussions stratégiques dans les travaux du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties. |
| 10 | 1. En s’appuyant sur des documents tels que SC51 Inf.Doc.03, entre autres, identifier/recommander des notes d’information/orientations/ autres informations éventuelles pour les Parties afin de s’assurer qu’elles comprennent leurs rôles et responsabilités en tant que membres des organes de la Convention ainsi que les éléments du règlement intérieur pertinents pour leurs travaux.  2. Examiner les suggestions du Secrétariat pour identifier/ recommander des notes d’information/orientations/ autres informations éventuelles pour les Parties afin de s’assurer qu’elles comprennent leurs rôles et responsabilités en tant que membres des organes de la Convention et le règlement intérieur et faire des recommandations, s’il y a lieu, pour toute autre action. *(Note : inclut la contribution de la tâche 13)* |
| 11 | 1. Examiner comment d’autres conventions utilisent les soumissions écrites pour soutenir leurs travaux et recommander des approches, le cas échéant, qui pourraient être utiles à Ramsar, avec une estimation de tous les coûts associés.  2. Examiner les suggestions du Secrétariat concernant les moyens d’utiliser la technologie et des soumissions écrites et faire des recommandations s’il y a lieu pour toute autre action. (*Note : les tâches 11 et 14 sont associées pour l’étape 2)* |
| 12 | 1. Étudier comment les Parties pourraient systématiquement utiliser les groupes de travail et/ou d’autres groupes informels (p. ex., les « Amis du Président/de la Présidence » pour déléguer des tâches complexes afin de faciliter la gestion du temps durant les réunions en vue d’augmenter les possibilités de discussions stratégiques. *(Note : génère contributions à la tâche 1)* |
| 13 | 1. Étudier comment les Parties pourraient être plus disciplinées dans leur utilisation du temps durant les sessions pour faire en sorte que, tout en permettant une participation pleine et entière des participants, le débat reste focalisé sur les points de l’ordre du jour en discussion et qu’une fois que les questions sont conclues, elles le restent, et faire des recommandations s’il y a lieu. *(Note : génère des contributions à la tâche 10)* |
| Participation / Représentation | 14 | 1. Explorer des possibilités et les coûts associés de l’utilisation d’Internet et d’autres technologies de télécommunication dans le but de renforcer la participation et la représentation des Parties, ainsi que d’optimiser les ressources.  2. Examiner les suggestions du Secrétariat concernant les moyens d’utiliser la technologie et les soumissions écrites et faire des recommandations s’il y a lieu, pour toute autre action. (*Note : Les tâches 11 et 14 sont associées pour l’étape 2)* |